



**CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

**OBJET DU MARCHÉ
OPERATIONS D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAUX USEES
POSE DE DEBITMETRES DE SURVERSE
ANNEE 2015**

Etabli en application du code des marchés publics
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.
Tel : 02 98 50 95 87 - Fax : 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est de réduire les apports d'eaux parasites sur les ouvrages et de limiter les rejets d'eaux brutes dans le milieu récepteur. Il est nécessaire d'optimiser la gestion du réseau de collecte des eaux usées de la ville de Trégunc, qui compte actuellement 14 postes de relèvement.

ARTICLE 5 : DESCRIPTIF TECHNIQUE ET CONTEXTE DES TRAVAUX

L'arrêté ministériel du 22 juin 2007 impose de disposer de données de surveillance pour les postes de relèvement en secteur sensible et pour les postes pouvant collecter une charge de pollution brute de plus de 2 000 EH. Le réseau de Trégunc possède 3 postes pouvant collecter une charge de plus de 120kg/jr de DBO et 4 postes en secteur sensible (proximité de la mer). En outre, 8 postes de relèvement sont déjà équipés de sonde de surverse, pour détecter le passage au trop plein mais sans enregistrement du temps de déversement vers le milieu naturel en cas de débordement.

Travaux : pose de 7 débitmètres

Les travaux consistent à équiper les postes de relèvement (4 en zone sensible, et 3 à forte capacité) d'un débitmètre de surverse.

Poste de relèvement	Catégorie	Sofrel existant
Roudouic	>120kg/jr de DBO	S 530
Anse de Pouldohan	Zone sensible	S 530
Pouldohan	Zone sensible	S 530
Pard Ster	Zone sensible	S 50
Pendruc	Zone sensible	S 530
Kerouat	>120kg/jr de DBO, zone sensible	S 530
Pont Minaouët	>120kg/jr de DBO	S 550, pas d'entrée disponible

ARTICLE 6 : MODALITES D'EXECUTION

La prestation comprend pour chaque poste :

- le fourniture et l'installation d'un débitmètre de surverse pour le trop-plein du poste,
- le paramétrage du sofrel, avec si besoin le renforcement du sofrel existant,
- le paramétrage des équipements de mesure,
- le paramétrage avec le système de surveillance Topkapi actuel.

L'entreprise devra préciser le procédé mis en œuvre pour calculer le débit des effluents sortant par le trop-plein ainsi que la nécessité ou non de remplacer ou renforcer les sofrel existants.

Date de réalisation des travaux :

Travaux à réaliser avant le 31 décembre 2015. L'entreprise devra impérativement préciser son calendrier d'intervention. Toute modification du planning prévisionnel pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques devra se faire avec un accord express de la Mairie.

ARTICLE 7 : DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu jusqu'à la réception sans réserve des travaux.

En cas de dysfonctionnement ou de non respect du Cahier des Charges, la résiliation de l'acte d'engagement du marché pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 8 : DELAI ET REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire (mandat administratif). Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures. Un RIB doit être fourni à l'appui de la 1^{ère} facture. La facture parviendra à la Mairie de Trégunc en deux exemplaires.

ARTICLE 9 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre appréciée en fonction :

- **de la valeur technique : 60%.** La valeur technique sera appréciée suivant la méthodologie des travaux, les fiches techniques des produits utilisés et les délais d'exécution de l'entreprise s'ils sont inférieurs aux délais exigés.

- **du prix : 40%** Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : ((prix entreprise A / prix entreprise B) x 40)

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition, de manière identique pour chacun des trois candidats.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

ARTICLE 10 : PRIX

Les prix sont fermes et forfaitaires pendant la durée du marché.

ARTICLE 11 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

L'entreprise devra faire parvenir à la Mairie par lettre recommandée avec accusé de réception « NE PAS OUVRIR- MARCHÉ PUBLIC POUR DES OPERATIONS D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU USEE » ou par porteur contre récépissé:

- **le bordereau des prix, son offre et son mémoire technique,**
- **le CCAT et l'acte d'engagement complétés et signés.**

Date limite de réception : le vendredi 9 octobre 2015 à 12 heures.

L'adresse de la plateforme de dématérialisation est <https://www.e-megalisbretagne.org>

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87** et pour tout renseignement d'ordre technique à **Cécile DRUET, Directrice des Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90** Adresse de courrier électronique (courriel) : anna.bouvier@tregunc.fr